

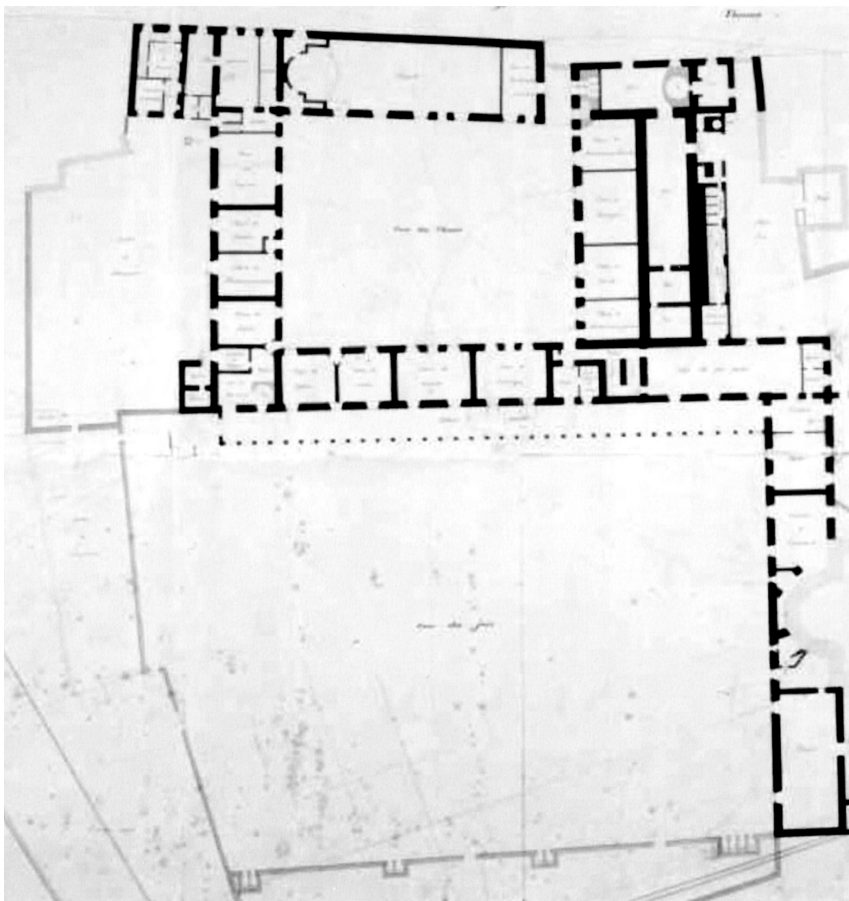
Je ne puis donc trop insister, M. le Préfet, sur la nécessité de faire cesser un abus local qui a plusieurs fois suscité des plaintes légitimes. La loi vous en fournit les moyens et l'autorité municipale qui semble avoir reculé devant une illégalité, ne craindra plus d'agir, lorsqu'elle sera mieux éclairée sur ses droits.

Recevez, Monsieur le Préfet etc...

Le 10 mars 1838, le préfet d'Ille et Vilaine transmet au maire de Rennes, la copie de la dépêche du ministre et il déclare :

“J'ai cru devoir faire part à M. Henry, proviseur, des observations et recommandations de M. le Ministre, par rapport aux inconvénients signalés et aux moyens à employer pour les annuler ou en diminuer la gravité. Je lui ai demandé quels étaient les aboutissants et les rues où se trouvaient plus particulièrement établies les maisons de prostitution, si leur tenue ou le stationnement des filles sur la rue étaient de nature à compromettre non seulement la moralité des externes, mais encore celle des internes, par la proximité de ces maisons des édifices du collège. Enfin, je l'ai invité à me dire si des entrées et sorties communes, pratiquées sur les murs de l'Est auraient pour résultat de détruire, au moins en partie, les communications que l'on redoute avec tant de raison, et quel serait le chiffre de la dépense nécessaire à l'appropriation du terrain destiné à cette nouvelle issue.

Je lui ai fait connaître que j'aurais appelé votre attention sur ce point et que je vous aurais engagé à soumettre la question financière au conseil municipal. Mais je ne lui ai point dissimulé qu'il serait difficile de purger les rues et passages qui aboutissent en même temps au collège et à une caserne, des filles publiques et de mauvaise vie qui s'y sont réfugiées en aussi grand nombre, par le double motif qu'elles trouvent à se loger dans un quartier fréquenté par les soldats et habité par la population la plus pauvre, tandis qu'elles sont repoussées des quartiers peuplés par la bourgeoisie et par les artisans les plus aisés.



- 3 – Plan du Collège (1838) montrant côté Est (à gauche) les ouvertures correspondant aux portes dans l'enceinte de la Cour des Jeux [BMR]

M. le proviseur m'a répondu que la sortie existante sur les murs Est de la ville ne sert qu'au passage des élèves internes, et qu'aboutissant à la cour des récréations, elle ne peut être affectée à l'entrée et à la sortie des externes, que depuis 3 ans, il demande l'expulsion des filles publiques du voisinage et que l'entrée principale de l'établissement soit ouverte sur la promenade des murs. Il ajoute que la dépense est évaluée par l'architecte de la ville à 10.000 F mais qu'en supposant que l'entrée du collège soit placée sur les murs, il n'en serait pas moins nécessaire de purger les rues Saint-Germain et Saint-Thomas, attendu que les habitants de ces rues ont jour, par le derrière de leurs maisons, sur les études, l'infirmerie et la lingerie du collège.

Dans l'état des choses, je vous prierais, Monsieur le Maire, de vous assurer par voie d'enquête s'il y a lieu, des mesures qu'il y aurait à prendre pour isoler autant que possible l'établissement de son mauvais entourage, et d'en référer au conseil municipal en ce qui concernerait les dépenses que nécessiteraient les mesures adoptées. Vous m'adresseriez ensuite un rapport combiné de telle sorte que je puisse faire une réponse définitive à M. le Ministre. Agrérez, etc..."

Les documents manquent pour en savoir plus sur cette ténébreuse affaire. Mais ce qu'on peut dire, c'est que le quartier mit longtemps à être débarrassé de ce déshonorant voisinage.

En 1853, le curé de Toussaints se lamentait ainsi auprès du maire :

“Depuis des années, je ne cesse de réclamer toute la vigilance de l'administration sur deux maisons de la rue St-Thomas, n° 5 et 7. Je l'ai fait et je le fais encore au nom d'un grand nombre de pères et mères de famille, qui en sont venus à ne plus oser laisser leurs enfants se rendre soit à l'église soit au lycée. Chaque jour les désordres les plus scandaleux, les abominations les plus infâmes ont lieu en pleine rue et en plein soleil. Hier encore une dizaine de prostituées y ont étalé le plus affreux cynisme. Malgré que la rue St-Germain leur ait été interdite par l'administration, elles s'y promènent depuis quinze jours avec une audace extrême. Hier encore à la sortie de mes vêpres, au moment que nos mères pieuses passaient en foule avec leurs filles, des malheureuses se livraient aux plus honteux ébats avec des soldats ivres. Même scandale rue St-Thomas aux portes des numéros indiqués ci-dessus. C'est dans une de ces maisons qu'a eu lieu dernièrement le suicide, d'aucun disent homicide, dont parlent les journaux de Rennes. Il est prouvé pour moi et pour mes vicaires. que souvent on y reçoit des ieunes gens de 13. 14 et 15 ans.